



The electronic version (PDF) of this article was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service.

Journal Title: Journal des télécommunications

Journal Issue: Vol. 14, no. 7(1947)

Article Title : La Conférence internationale des télécommunications d'Atlantic City : l'inauguration

Page number(s): pp. 137-142

La Conférence internationale des télécommunications d'Atlantic City.

L'inauguration.

Six semaines après l'inauguration de la Conférence internationale des radiocommunications s'est ouverte, le 2 juillet 1947, à Atlantic City également, la Conférence internationale des télécommunications en présence de très nombreux plénipotentiaires dont la mission consiste à réviser la Convention internationale des télécommunications, signée à Madrid le 9 décembre 1932.

L'Honorable Garrison Norton, Assistant Secretary of State, Department of State des Etats-Unis d'Amérique, adressa aux plénipotentiaires le discours de bienvenue reproduit plus loin, et qui fut vivement applaudi, de même que la réponse que lui fit le Grand Officier Giuseppe Gnome, chef de la délégation italienne et doyen de la conférence.

M. Charles R. Denny, président de la Federal Communications Commission et chef de la délégation des Etats-Unis à la conférence, ainsi que M. Francis Colt de Wolf, vice-président de cette même délégation, furent élus par acclamations président et vice-président de la Conférence des plénipotentiaires.

Suivant la recommandation faite la veille par la réunion des chefs de délégations, la conférence élit MM. Léon Mulatier et Gerald C. Gross, vice-directeurs du Bureau de Berne, comme Secrétaires généraux, et nomma en qualité de secrétaires MM. Egli et Rusillon, conseillers, ainsi que MM. Auberson, Oulevey, Meyer et Voutaz, secrétaires dudit Bureau.

Le président pria M. von Ernst, directeur du Bureau de l'Union, de le faire bénéficier de ses avis et de sa longue expérience.

Selon une pieuse tradition, M. Mulatier, secrétaire général, donna lecture de la liste, trop longue, hélas,

des anciens collègues décédés depuis les Conférences du Caire en 1938. Le président invita les délégués à accorder à ces disparus une minute de souvenir ému; puis, au nom de tous les plénipotentiaires présents, il adressa des vœux aux anciens congressistes qui ont pris leur retraite ou qui ont choisi un autre champ d'activité.

Avant que l'on puisse passer au point cinq de l'ordre du jour qui appelait le rapport du directeur du Bureau de l'Union, différentes déclarations furent faites au sujet de la convocation hâtive de la conférence, du lieu de la réunion et de la crainte ressentie par certains pays de voir l'Union des télécommunications perdre de son autonomie. Mais des voix se firent entendre, qui soulignèrent le besoin urgent où l'on avait été de convoquer aussitôt que possible une conférence de révision de la Convention de Madrid pour adapter cette dernière à la situation résultant de la guerre et à l'Organisation des Nations Unies. La Conférence des télécommunications des cinq puissances, à Moscou, en novembre 1946, avait fait des recommandations pour la refonte totale de la Convention, de même qu'elle avait, appuyant une requête de la 3^e Conférence interaméricaine des radiocommunications de Rio de Janeiro en 1945, demandé la rapide convocation d'une conférence des radiocommunications, afin que les Règlements internationaux fussent mis en harmonie avec les nécessités actuelles, en particulier avec celles de l'aviation.

Le Gouvernement américain, se basant sur l'article 18, paragraphe 2, de la Convention de Madrid, consulta les membres de l'Union et, au vu des réponses, invita les pays à participer à une conférence de plénipotentiaires, en ajoutant que, en raison de l'urgence, on estimait qu'en même temps et au même lieu une conférence des radiocommunications devrait être convoquée. Cela permet d'affirmer que la Conférence d'Atlantic City est bien le successeur légal et juridique de la Conférence de Madrid. On affirma, en outre, que les recommandations du Conseil économique et social des Nations Unies en ce qui concerne la convocation de la conférence n'empiètent pas sur les prérogatives de l'Union et que la conférence est bien nettement une conférence de l'Union internationale des télécommunications. On apprit encore, dans ce débat, que la consultation complémentaire de tous les Etats membres au sujet du lieu de la conférence avait été faite par le Gouvernement suisse, à cause des points de vue divergents qui avaient été exprimés au moment où les Etats avaient manifesté leur désir de voir réviser la Convention.

On décida d'insérer ces divers points de vue au procès-verbal de la séance plénière.

Le directeur du Bureau de l'Union, M. von Ernst, présenta un bref rapport sur la marche du Bureau depuis la dernière Conférence de plénipotentiaires, à

Madrid, en 1932, et rappela que tous les faits importants sont consignés dans les notifications et rapports de gestion du Bureau. Il ajouta que, depuis la publication du dernier rapport, celui pour 1946,

« les Républiques Soviétiques Socialistes de Lettonie, de Lituanie et d'Estonie ont notifié au Bureau de l'Union que, dès le 1^{er} janvier 1947, elles recommencent à être membres de l'Union; de plus, les Républiques Soviétiques Socialistes de la Biélorussie et de l'Ukraine, ainsi que la République populaire de Mongolie, ont fait part, au Bureau de l'Union, de leur adhésion à la Convention de Madrid et aux quatre Règlements du Caire; de même, la Principauté de Monaco a adhéré à la Convention de Madrid et aux Règlements des radiocommunications du Caire; le Royaume Hachémite de Transjordanie a fait connaître son adhésion à la Convention de Madrid ainsi qu'au Règlement télégraphique et au Règlement général des radiocommunications du Caire; le Luxembourg a adhéré aux Règlements des radiocommunications du Caire. D'autre part, la ratification de la Convention de Madrid par la République de Honduras a été portée à notre connaissance; enfin, l'Union de l'Afrique du Sud, l'Etat de la Cité du Vatican, les Colonies portugaises, l'Iran, l'Irlande, la Tunisie et le Vénézuéla ont approuvé notamment les Règlements des radiocommunications du Caire.»

Il termina son exposé par ces considérations:

« Permettez-moi, Monsieur le Président et Messieurs, de dire ici combien votre Office central, le Bureau de l'Union, a été heureux de pouvoir, comme depuis 80 ans, continuer pendant les années troubles qui menaçaient les communications mondiales, à maintenir les relations avec tous les pays de l'Union, sans exception. Nous avons eu, à ce sujet, beaucoup de graves soucis, mais grâce à la compréhension et à la bienveillance des gouvernements et des administrations, tout a pu être arrangé. Votre Bureau en a été fort reconnaissant.

En ce qui concerne l'avenir, vos serviteurs du Bureau s'associent pleinement aux vœux tendant à ce que les travaux de la Conférence des plénipotentiaires atteignent leur but, d'assurer pleinement l'efficacité, la vitalité et le prestige de cette Union des télécommunications qui est la plus ancienne organisation universelle. »

M. Denny, président de la conférence, exprima au directeur du Bureau de l'Union, en son nom et au nom de toutes les délégations, sa satisfaction pour le travail accompli par le Bureau et sa reconnaissance pour son excellent personnel.

Il rendit un particulier hommage à M. Schwill, vice-directeur retraité, qui a servi fidèlement l'Union pendant quarante ans, et proposa de lui transmettre les vœux de la Conférence.

On aborda ensuite la question de la constitution des commissions et de la désignation des délégations invitées à fournir les présidents et vice-présidents des commissions. Dans le tableau que nous donnons plus loin, nous ajoutons les noms des plénipotentiaires qui furent, par la suite, désignés pour remplir ces charges.

Le projet de Règlement intérieur proposé par la réunion des chefs de délégations fut adopté, de même que la proposition d'instituer une commission spéciale du droit de vote dont la constitution figure également plus loin. Après une longue discussion, le mandat de cette commission spéciale du droit de vote fut défini ainsi qu'il suit:

« 1^o Sur la question des pays autorisés à voter à la présente conférence, la première tâche de la commission spéciale serait d'étudier l'admission ou l'exclusion des six pays mentionnés par M. le délégué du Royaume-Uni (Lettonie, Lituanie, Estonie, République populaire de Mongolie, Espagne et Monaco), puis de rapporter jusqu'au 14 juillet. Après avoir accompli cette tâche ainsi que les autres qui lui sont assignées, la commission spéciale, si elle le désire, pourra considérer le cas d'autres pays à ajouter ou à supprimer dans la liste figurant dans le règlement intérieur provisoire. Si le cas de certains pays donnait lieu à contestation, la commission spéciale pourrait en saisir l'assemblée plénière ou, si le temps le lui permet, formuler des recommandations spécifiques à ce sujet. Cependant, la première tâche de la commission spéciale est de soumettre une recommandation se rapportant aux six pays susmentionnés.

2^o Si des questions sont soulevées en ce qui concerne des pays autres que les six dont il s'agit, l'assemblée plénière pourra:

- a) statuer;
- b) renvoyer l'affaire à la commission spéciale pour nouvelle étude et recommandation;
- c) envoyer l'affaire à une autre commission de la conférence, à la commission F, du Règlement général, par exemple.»

L'examen de la question de la majorité des deux tiers pour la solution de certains problèmes fut attribué à la commission F où chaque pays peut être représenté.

La conférence fut d'accord d'admettre à titre consultatif quatre organisations internationales, savoir: les Nations Unies, l'U. N. E. S. C. O., l'I. C. A. O. et le C. C. I. F. D'autres organisations internationales ont demandé le droit de participer aux débats. Dans notre prochain article, nous donnerons la liste de celles qui auront été admises.

La présidence fut heureuse de pouvoir annoncer que, grâce à la coopération des compagnies américaines et de leurs correspondants à l'extérieur, les participants aux conférences d'Atlantic City pourront dorénavant échanger sans restrictions et sans limite des télégrammes avec des destinataires dans leur propre pays, et inversement. Les télégrammes officiels aussi bien que les télégrammes personnels seront francs de taxe.

La question des langues est des plus importantes. Beaucoup de propositions ont été déposées pour reviser l'article 21 de la Convention de Madrid. Les chefs de délégations ont été d'avis que la commission C devrait en être chargée et présenterait une recommandation sur cette question à la conférence. Afin,

toutefois, que l'on puisse commencer le travail, les chefs de délégations avaient recommandé, comme solution passagère et d'ordre pratique, que la Conférence des télécommunications adopte les arrangements et méthodes de travail linguistiques de la Conférence des radiocommunications. Il est bien entendu qu'en agissant ainsi on ne préjuge aucunement de la décision ultérieure de la conférence lorsqu'elle revisera l'article 21 de la Convention de Madrid. En résumé, voici la suggestion qui a été soumise: le français, l'anglais, l'espagnol sont traduits grâce au système d'interprétation simultanée, les frais découlant de l'interprétation en espagnol étant supportés par les délégations parlant cette langue. Le russe, lorsqu'il est parlé au bureau, est traduit par le système simultané en espagnol, français et anglais. Les documents de la conférence sont rédigés en français et en anglais. Sur demande spéciale, et dans le cas de documents particulièrement importants, des traductions pourront aussi être faites en espagnol et en russe. Mais il est nécessaire que de telles requêtes soient réduites à un minimum raisonnable. Pour la rédaction finale des dispositions conventionnelles et réglementaires, on agira conformément à la Convention qui stipule que le français est la langue officielle. Néanmoins, en anticipant sur l'éventuelle admission d'autres langues officielles additionnelles, un effort est fait pour obtenir un texte parallèle équivalent en anglais. Mais ce texte est purement officieux jusqu'à ce que la conférence décide, si elle le décide ainsi, que l'anglais soit aussi une des langues officielles. Cet arrangement permettra de ne pas être pris au dépourvu si la conférence demande l'adoption d'un texte anglais à titre officiel.

* * *

Les délégués se sont mis à l'œuvre le lendemain même du jour de la séance d'ouverture. Nous n'avons pas encore, à l'heure actuelle, des renseignements précis sur le résultat de leurs travaux, mais nous savons que les questions les plus difficiles, notamment celles qui, par la force des choses, présentent un aspect politique, ont déjà été traitées. Nous ne manquerons pas de tenir nos lecteurs au courant des résultats obtenus au fur et à mesure qu'ils nous viendront.

Constitution des commissions de la Conférence internationale des télécommunications.

Commissions :

A. générale (chefs de délégations).

Président : M. Charles R. Denny (président de la Conférence)(Etats-Unis).

Vice-président : M. Francis Colt de Wolf (vice-président de la Conférence) (Etats-Unis).

B. des pleins-pouvoirs.

Président : M. le Dr Liu Chieh (Chine).

Vice-présidents : M. Stamatios Nikolis (Grèce),
M. Houchang Samiy (Iran).

Rapporteurs : M. Jean Leproux (France),
M. A. G. David (Grande-Bretagne).

C. d'organisation de l'Union.

Président : M. Alexandre Fortouchenko (U. R. S. S.).

Vice-présidents : M. Joao Victorio Pareto Neto (Brésil),
M. le Dr Sébastien Rodriguez Lora (République Dominicaine).

Rapporteurs : M. Jean Persin (France),
M. Forney A. Rankin (Etats-Unis),
M. Boris Yourovski (U. R. S. S.)

Sous-commission des finances et du personnel.

Président : M. Mohamed Shoucry Hussein Bey Abaza (Egypte).

Rapporteur : M. H. Lacroze (Maroc).

D. des relations entre l'U. I. T. et l'O. N. U.

Président : M. le colonel Rafael J. Milans (Uruguay).

Vice-présidents : M. Viljo Viktor Ylostalo (Finlande),
M. Narciso Ramos (Philippines).

Rapporteurs : M. Jean Leproux (France),
M. le Dr Ramon L. Bonachea (Cuba),
Mlle Florence A. Trail (Etats-Unis).

E. de la Convention (pour objets autres que ceux mentionnés aux commissions précédentes).

Président : M. H. Townshend (Grande-Bretagne).

Vice-présidents : M. Carlos Garcia Bauer (Guatemala),
M. Necati Toner (Turquie).

Rapporteurs : M. Henri Lerognon (France),
M. A. G. David (Grande-Bretagne),
M. Forney A. Rankin (Etats-Unis).

F. du Règlement général (règles de procédure).

Président : M. Albert Moeckli (Suisse).

Vice-présidents : M. Luang Praisanee (Siam),
M. Dusan Popovic (Yougoslavie).

Rapporteurs : M. Armand H. Wolf (Suisse),
M. E.W.T. Gill (Canada).

G. de rédaction.

Président : M. Jean Laffay (France).

Vice-présidents : M. le Dr Odon Udvarhelyi
(Hongrie),

M. Giuseppe Gneme (Italie).

Rapporteurs : M. Jacques Aymé de la Chevrière (France),

Mlle Florence A. Trail (Etats-Unis).

Commission spéciale du droit de vote.

Président : M. Hakan Karl August Sterky
(Suède).

Rapporteurs : M. Paul Commanay (France),
M. John D. Tomlinson (Etats-Unis).

* * *

Discours de l'Honorable Garrison Norton, Assistant Secretary of State, Department of State des Etats-Unis d'Amérique.

« Il y a six semaines, j'ai eu le privilège et le grand plaisir d'ouvrir la première des trois conférences internationales de télécommunications et de souhaiter la bienvenue aux représentants de 78 pays, Etats ou Colonies, venus ici comme délégués à la Conférence internationale des radiocommunications. J'ai aujourd'hui l'honneur d'inaugurer le deuxième stade de nos débats, la Conférence des plénipotentiaires.

Aux délégués qui sont ici pour la première fois, je souhaite une cordiale bienvenue; à vous qui étiez déjà présents à la Conférence des radiocommunications, je souhaite la bienvenue pour la deuxième fois, et vous félicite de la tâche magnifique que vous avez accomplie en vous efforçant d'apporter des solutions aux nombreux problèmes difficiles que vous avez rencontrés durant les six dernières semaines. Si un accord international dans le domaine du règlement technique des radiocommunications se dessine favorablement, c'est parce que vous avez su étudier ces problèmes complexes des radiocommunications en hommes d'Etat et par suite de votre conception et collaboration sur ces questions.

Cette Conférence de plénipotentiaires va s'occuper principalement de propositions en vue de la révision de la Convention internationale des télécommunications de Madrid, de 1932. La technique des télécommunications radioélectriques a fait d'énormes progrès dans les quinze dernières années, mais notre Convention, elle, n'a pas été changée.

Nous devons moderniser la Convention; c'est notre tâche d'aujourd'hui. Notre Union, dans sa composition actuelle, est constituée par les principaux groupes d'organisations suivantes:

- 1^o La Conférence des plénipotentiaires des télécommunications, qui ne siège que pour la révision de la Convention;
- 2^o Les Conférences internationales administratives télégraphiques, téléphoniques et des radiocommunications, qui examinent les Règlements;

3^o Les Comités consultatifs internationaux, le C. C. I. T., le C. C. I. R. et le C. C. I. F.;

4^o Un Secrétariat dénommé « Bureau de l'Union internationale des télécommunications », connu sous le nom de « Bureau de Berne » à cause de sa situation dans cette ville, sous les auspices du Gouvernement de la Confédération helvétique.

Il est devenu de plus en plus évident que des modifications radicales dans l'organisation sont nécessaires pour permettre à l'Union d'accomplir sa tâche dans les conditions actuelles.

Prenant ces faits en considération, les membres de l'Union de l'hémisphère occidental, qui se sont réunis à Rio de Janeiro, en 1945, lors de la troisième conférence interaméricaine des radiocommunications, ainsi que les pays qui ont tenu une réunion à Moscou au cours de l'automne de 1946, ont élaboré des projets en vue de la création d'une nouvelle Union.

Ces propositions prévoient une véritable Union de travail au lieu de notre présente Union organisée d'une façon assez vague. Pour cela, il est indispensable que des dispositions soient insérées dans la Convention, afin que l'Union puisse accomplir sa tâche sans interruption. L'Organisation internationale de l'aviation civile fournit un modèle du genre d'organisation nécessaire à l'accomplissement de ces buts dans le domaine de l'aviation. En résumé, il vous est demandé, en vue de ce programme de modernisation, d'étudier les propositions suivantes:

- a) la création d'un Conseil d'administration composé de certains Etats membres, qui se réunira périodiquement et qui comportera un Comité exécutif permanent siégeant entre les sessions du Conseil d'administration et coordonnant les fonctions courantes de l'Union;
- b) la création d'un Secrétariat permanent pour remplacer le Bureau actuel;
- c) la réunion tous les quatre ans de conférences, tant de plénipotentiaires qu'administratives;
- d) la convocation à bref délai de conférences administratives à ordre du jour limité, pour examiner des problèmes spéciaux nécessitant une étude immédiate par les membres de l'Union;
- e) la création de comités et de commissions qui siègeraient de façon à peu près permanente. Les membres de ces comités seraient, dans leur domaine respectif, des experts exerçant leurs fonctions en liaison étroite avec le conseil d'administration et son Comité exécutif; ces experts, non seulement assureraient la continuité dans les travaux, mais seraient aussi chargés d'étudier et de mettre au point des problèmes qui se posent à l'Union. Il a été proposé, à cet effet, de créer un Comité international d'enregistrement des fréquences, un Comité consultatif permanent international des radiocommunications, et des comités analogues dans les domaines connexes de la télégraphie et de la téléphonie.

L'impossibilité de prendre des décisions dans l'intervalle des conférences a constitué l'un des plus grands défauts de la présente Union. Les développements qui se sont accomplis progressivement d'une façon presque incroyable dans la technique des radiocommunications ont rendu indispensable pour nous l'existence d'une organisation bien moderne, fonctionnant de façon permanente, et capable d'examiner et de résoudre les

nombreux et urgents problèmes qui se posent dans un domaine soumis à de si rapides changements.

En raison des changements considérables qu'il faudrait apporter à l'Organisation elle-même pour obtenir ce résultat, il peut être nécessaire de réaliser des arrangements provisoires en attendant l'entrée en vigueur de la nouvelle Convention. Ces arrangements provisoires se sont révélés très efficaces dans le domaine de l'aviation, où une Organisation provisoire de l'aviation civile internationale a été créée en attendant la mise en vigueur de la Convention sur l'aviation civile internationale portant création de l'Organisation permanente.

Afin de moderniser l'Union, on a proposé de préciser les conditions requises pour le choix des membres. En général, on a eu pour objectif principal de choisir comme membres des Etats souverains reconnus, capables d'assumer d'entières responsabilités, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour tous leurs territoires. Le choix des membres de l'Union sera ainsi rendu plus conforme aux méthodes et à la politique des Nations Unies et des autres organisations administratives internationales affiliées aux Nations Unies.

Devant les dépenses prévues pour l'établissement de certains comités permanents, des commissions et du Conseil d'administration, il vous sera nécessaire d'examiner des propositions tendant à moderniser la structure financière de l'Union. De plus, étant donné l'accroissement des fonctions assumées par l'Union, vous désirerez certainement étudier les propositions concernant l'emplacement de son siège.

Depuis l'adoption de notre présente Convention à Madrid, en 1932, la création des Nations Unies a entraîné toute une série d'événements considérables dans les domaines économique, social et politique. Cette Conférence ne peut manquer d'étudier la question des relations de l'Union internationale des télécommunications avec les Nations Unies. Le Conseil économique et social, lors d'une réunion à New York, en juin 1946, a formulé le vœu qu'« une conférence mondiale des télécommunications soit réunie aussitôt que possible pour réviser l'organisation de l'Union internationale des télécommunications et ses Règlements sur les radiocommunications, et pour permettre à l'Union internationale des télécommunications d'être mise en relation avec les Nations Unies ». A cette époque, le Conseil invitait le Secrétaire général à réunir des experts sur les questions de télécommunications, afin de mettre en relation l'Union internationale des télécommunications avec les Nations Unies conformément aux propositions présentées par les administrations respectives à la Conférence des télécommunications.

Il avait été proposé de tenir cette réunion à Lake Success, le 16 juin de cette année, mais comme la plupart des experts qui y auraient assisté devaient également assister à la Conférence des radiocommunications, on s'est rendu compte que ce serait là une charge inutile pour les administrations intéressées. Il a été décidé, en conséquence, que la Conférence des télécommunications, réunie ici à Atlantic City, examinerait cette question.

A cette fin, on a proposé qu'un projet d'accord soit préparé par le Secrétariat des Nations Unies et soumis à la présente Conférence. Ce projet d'accord peut donc être étudié, de même que toutes autres propositions que désirerait présenter sur ce sujet un des membres de l'Union. Aussitôt après, une commission spéciale de cette conférence pourrait conférer

avec des représentants des Nations Unies et s'efforcer d'aboutir à un accord donnant satisfaction aux deux organisations.

Déjà des accords concernant les relations avec les Nations Unies ont été conclus par l'Organisation de l'alimentation et de l'agriculture, le Bureau international du travail, l'Organisation pour l'éducation, la science et la culture des Nations Unies et l'Organisation de l'aviation civile internationale.

Je suis sûr que cette conférence tiendra à conclure des arrangements qui amèneront l'Union internationale des télécommunications à un accord de coopération semblable à ceux auxquels on est déjà arrivé. Nous ne saurions toutefois oublier, en préparant un tel accord, que notre Union, pour rendre tous les services qu'elle doit rendre, doit être tout à la fois universelle et autonome.

J'ai tenté de vous énumérer sommairement les éléments essentiels de notre tâche ici pendant le mois qui vient. En plus de ces problèmes de première importance, il en est d'autres à résoudre, moins importants, mais tout aussi embarrassants et compliqués. Il est bien clair que notre tâche est une tâche monumentale. Son succès dépend de l'esprit de coopération, de compréhension et de la diligence des délégués ici présents. Mon Gouvernement s'engage à faire tout son possible pour vous aider à mener cette conférence à une conclusion heureuse et rapide. Tous les membres de la délégation des Etats-Unis et les représentants du Bureau de Berne ont le désir de vous faciliter les choses dans la mesure du possible. Et maintenant, en formulant le vœu que votre séjour dans ce pays soit tout à la fois agréable et profitable, je déclare ouverte la Conférence internationale des télécommunications ».

* * *

Discours du Grand officier Giuseppe Gneme, chef de la délégation italienne et doyen de la Conférence.

« En ma qualité de doyen des délégués prenant part à la Conférence des télécommunications, il m'est réservé l'honneur et le plaisir de vous exprimer, Monsieur Norton, nos remerciements pour les aimables paroles de bienvenue que vous avez adressées aux membres, arrivés tout exprès pour prendre part aux travaux de cette conférence.

Nous, qui avons déjà pris part à la Conférence des radiocommunications, nous sommes très reconnaissants des congratulations que vous nous avez adressées pour les travaux déjà accomplis, et nous vous assurons que toute notre compétence et notre esprit de collaboration seront mis en œuvre pour surmonter les difficultés que nous pouvons encore rencontrer dans l'examen des problèmes difficiles que nous devons résoudre.

Vous avez très nettement précisé, Monsieur Norton, les points de la Convention internationale des télécommunications de Madrid qui ne répondent plus aux conditions actuelles, et vous avez esquissé devant nous le projet d'une nouvelle organisation, de caractère permanent, susceptible de pouvoir examiner les problèmes urgents que les progrès rapides — spécialement ceux des radiocommunications — peuvent poser d'un moment à l'autre, et de décider des solutions qu'il convient de leur donner.

Nous étudierons avec la meilleure bonne volonté les précédents de la troisième conférence interaméricaine de Rio de Janeiro de 1945 et de la Conférence de Moscou, et toutes les propositions présentées à ce sujet par les différents gouvernements, et nous caressons l'espoir de parvenir, grâce à de mutuelles concessions, à des résultats concrets, dans un délai raisonnable, que nous chercherons à rendre aussi court que possible.

Une transformation si considérable dans l'organisation de notre Union, telle que vous nous l'avez présentée, rendra nécessaire l'étude de dispositions transactionnelles, et peut-être l'institution de quelque organe provisoire; nous ne manquerons pas, dans ces études, de nous souvenir de l'organisation provisoire internationale de l'aviation civile. Un de nos grands soucis sera aussi celui de déterminer, autant que possible, la charge financière que la nouvelle organisation va imposer à nos pays respectifs.

Je crois utile de mentionner la grande dette que nous avons à l'égard du Gouvernement, de la délégation des Etats-Unis d'Amérique et du Bureau de Berne pour les facilités qu'ils nous ont offertes. Nous en avons joui et nous en sommes très reconnaissants. Nos remerciements vont aussi aux compagnies privées, pour les occasions qu'elles nous ont offertes d'admirer leurs laboratoires et leurs stations, et d'avoir pu constater leurs contributions aux progrès magnifiques dans le domaine de la science et de la technique.

Pour terminer, permettez au doyen d'âge de la réunion de rappeler que les télécommunications ont une histoire déjà très longue. De 1865 à 1908, il y eut plusieurs Conventions des télégraphes, mais il n'existait pas d'Union.

En 1865, à Paris, fut signée la première Convention télégraphique internationale. Cette date marque la naissance de notre Union. Toutefois, ce nom d'Union n'était pas employé et c'est seulement à Lisbonne, en 1908, que fut instituée officiellement la première *Union internationale des télégraphes*, symbolisée par le monument érigé à Berne en 1922.

Un gros pas en avant a été fait à Madrid, en 1932, par la création de l'*Union internationale des télécommunications*, qui a réglementé tous les services télégraphiques, téléphoniques et des radiocommunications.

Ayant eu le bonheur d'assister à la naissance officielle des deux premières unions et de coopérer à leur activité dès le début, permettez-moi de souhaiter qu'ici, à Atlantic City, il me soit donné d'assister à la naissance de l'Union *mondiale* des télécommunications (qui est à présent la plus ancienne organisation internationale), destinée à coopérer de la manière la plus efficace à resserrer les liens de paix et d'amour entre toutes les Nations du Monde.

Selon l'usage, il appartient au doyen de faire une proposition pour la désignation du président et du vice-président de la conférence. C'est ce qui me vaut l'honneur de vous proposer de nommer par acclamations président de la Conférence M. Denny, président de la délégation des Etats-Unis d'Amérique, et vice-président, M. de Wolf, vice-président de cette même délégation. Tous deux ont déjà fait preuve de compétence, d'habileté et d'impartialité dans la direction des travaux de la Conférence internationale des radiocommunications ».

